

2018_CT2_493

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Territoire du Pays d'Aix - Budget annexe "SPED" - Approbation de l'ouverture et de la modification d'Autorisations de Programme

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 29 novembre 2018

02_1_27

■ **Territoire du Pays d'Aix - Budget annexe "SPED" - Approbation de l'ouverture et de la modification d'Autorisations de Programme**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 13 Décembre 2018

9301

■ Territoire du Pays d'Aix - Budget annexe "SPED" - Approbation de l'ouverture et de la modification d'Autorisations de Programme

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir et de réviser les autorisations de programme existantes compte-tenu des modifications de programme.

1. Modifications de programme

Projet LIFE

L'opération PROJET LIFE est renommée ACTIONS LIFE. Ce programme concerne la création d'un design et d'une mise en place d'aménagements spécifiques des points d'apport volontaire, en vue d'un meilleur accueil de l'utilisateur.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-
DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
ACTIONS LIFE TTC	DI180	480 000 €	1 488 000 €	1 968 000 €	148 000 €	750 000 €	464 000 €	404 000 €	142 000 €	0 €

La modification des CP de l'AP est due à l'intégration dans cette AP de toutes les actions du programme LIFE jusqu'en 2023 afin de garantir la traçabilité des dépenses comme demandé contractuellement par la Région et l'Europe.

Extension rénovation déchèterie

Cette opération répond aux besoins d'extension, de rénovation ou encore de requalification des déchèteries.

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Extension rénovation déchetterie	DI173AP	4 563 000 €	420 000 €	4 983 000 €	1 180 000 €	620 000 €	200 000 €	90 807 €	0 €	0 €

La modification des CP de l'AP due à une validation du programme de rénovation des déchèteries dont celle de Rousset plus important qu'initialement prévu.

Travaux CSD TTC et Travaux CSD HT

Ces opérations concernent l'entretien et la maintenance de l'ISDnD de l'Arbois avec notamment l'extension du réseau Biogaz, l'équipement et la maintenance d'un équipement de vidéo surveillance du site

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Travaux CSD TTC	DI114TTC	1 479 000 €	282 000 €	1 761 000 €	383 000 €	298 000 €	298 000 €	298 000 €	0 €	0 €

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Travaux CSD HT	DI114HT	102 000 €	250 100 €	352 100 €	56 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	0 €	0 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Les modifications des CP des AP sont dues à un besoin récurrent d'effectuer des travaux tous les ans sur le site de l'Arbois et au réajustement de la clef de répartition entre le TTC et HT qui fait l'objet d'un calcul annuel

Aménagements divers et pré-collecte

Cette opération est relative à l'achat de fournitures ainsi qu'à la réalisation des travaux de voirie nécessaires dans le cadre de la pré-collecte, du renouvellement du matériel et du développement de nouveaux projets.

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Aménagements divers et pré collecte	DI182	5 334 000 €	1 793 500 €	7 127 500 €	1 853 500 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €

La modification des CP de l'AP est due à un besoin récurrent d'effectuer des achats de matériel de pré-collecte (bacs, colonnes, dispositifs enterrés, composteurs ...) et des aménagements associés pour assurer le service de la collecte.

Matériel de collecte acquisition et réparation

Cette opération regroupe les opérations d'acquisition de véhicules de collecte et de grosses réparations de matériel d'exploitation.

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Matériel de collecte acquisition et réparation	DI183	7 380 000 €	1 946 821 €	9 326 821 €	1 870 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	0 €	0 €

La modification des CP de l'AP est due à un besoin récurrent d'effectuer des achats de matériels roulants pour assurer le service la collecte et d'effectuer des grosses réparations associées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT

Cette opération répond aux besoins de grosses réparations sur les CAV et les CT, notamment par la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance permettant le maintien en sécurité des installations ainsi que la réalisation de l'opération test de contrôle d'accès sur la déchèterie de Pertuis.

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT	DI184	2 660 000 €	185 000 €	2 845 000 €	600 000 €	1 100 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €

La modification à la hausse des CP de l'AP est due au développement des contrôles d'accès des entrées sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de l'arbitrage de la gestion des déchets des professionnels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des autorisations de programme et d'engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère**Article unique :**

Sont approuvées les modifications d'autorisations de programme du budget annexe « Gestion des déchets » du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation suivant les éléments ci-dessous :

Projet LIFE

L'opération PROJET LIFE est renommée ACTIONS LIFE

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
ACTIONS LIFE TTC	DI180	480 000 €	1 488 000 €	1 968 000 €	148 000 €	750 000 €	464 000 €	404 000 €	142 000 €	0 €

Extension rénovation déchèterie

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Extension rénovation déchetterie	DI173AP	4 563 000 €	420 000 €	4 983 000 €	1 180 000 €	620 000 €	200 000 €	90 807 €	0 €	0 €

Travaux CSD TTC et Travaux CSD HT

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Travaux CSD TTC	DI114TTC	1 479 000 €	282 000 €	1 761 000 €	383 000 €	298 000 €	298 000 €	298 000 €	0 €	0 €

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Travaux CSD HT	DI114HT	102 000 €	250 100 €	352 100 €	56 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	0 €	0 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-
DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

Aménagements divers et pré-collecte

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Aménagements divers et pré collecte	DI182	5 334 000 €	1 793 500 €	7 127 500 €	1 853 500 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €

Matériel de collecte acquisition et réparation

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Matériel de collecte acquisition et réparation	DI183	7 380 000 €	1 946 821 €	9 326 821 €	1 870 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	0 €	0 €

Modernisation et mise en sécurité des CA et CT

Libellé	Code	Montant AP au 24/10/2018	Révision	Montant de l'AP au 01/01/2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT	DI184	2 660 000 €	185 000 €	2 845 000 €	600 000 €	1 100 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Territoire du Pays d'Aix - Budget annexe "SPED" - Approbation de l'ouverture et de la modification d'Autorisations de Programme

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 07 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_493-
DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018